

# GUIDE D'ACCUEIL – REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE – CONDITIONS D'ACCES

Conditions d'accès à la formation pour les personnes en  
situation de handicap



Troubles psychiques



Maladies  
cardiovasculaires



Déficiência mentale



Maladies invalidantes



Déficiência visuelle



Déficiência auditive

**Cefor Psy Formation**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes AUvergne

Siret : 504 249 491 00037 - NAF : 8559A

06 30 13 86 51 - [ceforpsytravail@gmail.com](mailto:ceforpsytravail@gmail.com)



**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

Cefor Psy

Ce guide découle d'un besoin des acteurs de la formation professionnelle et des attentes des publics handicapés en matière d'égalité d'accès à la formation entre personnes valides et moins valides.

La formation professionnelle est la clé de voûte de la sécurisation des parcours professionnels.

Ce guide est un outil permettant de répondre rapidement aux questions qui, faute d'une bonne réponse, constituent des freins à une insertion sociale et professionnelle réussie des personnes en situation de handicap.

Vous êtes en situation de handicap ; Cefor Psy s'engage à fournir les informations et moyens nécessaires pour une formation efficace, égalitaire et épanouissante.

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>LA DIVERSITE DU HANDICAP .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>ENTREE EN FORMATION .....</b>        | <b>5</b>  |
| <b>Identification du handicap .....</b> | <b>5</b>  |
| <b>Le référent handicap.....</b>        | <b>8</b>  |
| <b>En fin de formation.....</b>         | <b>8</b>  |
| <b>COMPENSER LE HANDICAP.....</b>       | <b>9</b>  |
| <b>RESEAU DE PARTENAIRES .....</b>      | <b>10</b> |



Cefor Psy

**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

## LA DIVERSITE DU HANDICAP

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant », Loi du 11 février 2005.



Déficience motrice

### LA DÉFICIENCE MOTRICE

Atteinte de la capacité du corps à se mouvoir. Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Contraintes potentielles :

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos, ...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Soins médicaux
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement.



Déficience auditive

### LA DÉFICIENCE AUDITIVE

Dégradation définitive de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives. Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus
- Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Contraintes potentielles :

- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel.



Déficience visuelle

### LA DÉFICIENCE VISUELLE

Peut être de naissance ou acquise suite à une maladie ou un traumatisme. Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction. Il y a plusieurs degrés de déficience, de la malvoyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

Contraintes potentielles :

- Difficultés à lire et à écrire
- Utilisation d'outils en tout ou partie visuels (photocopieurs, machine à affranchir, ordinateur...)
- Résistance aux changements et aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos,...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)



**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

Cefor Psy

- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel.



### **LES MALADIES INVALIDANTES**

Maladies invalidantes

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives. Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)...

Contraintes potentielles :

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos,...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents.



Troubles psychique

### **LES TROUBLES PSYCHIQUES (OU HANDICAP PSYCHIQUE)**

Conséquence de maladies chroniques mentales (psychoses, schizophrénie, troubles bipolaires, dépressions sévères, etc.) survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

Contraintes potentielles :

- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Fatigabilité
- Soins médicaux (prise de médicaments)
- Capacité de concentration perturbée
- Difficulté de mémorisation
- Difficultés d'assimilation et d'attention
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Difficulté dans la prise d'initiative
- Manque d'autonomie.



Déficience mentale

### **LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (HANDICAP MENTAL)**

Limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne rapport à l'ensemble des personnes du même âge, pouvant se traduire par :

- un retard mental léger (difficultés à acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique et à maintenir les acquis)
- un retard mental modéré (possibilités très limitées d'acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique)
- un retard mental grave ou profond (impossibilité ou presque d'accéder au langage).

Contraintes potentielles :

- Accès (repérage) aux locaux, au poste, aux lieux de repos, ...
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel
- Difficultés de mémorisation
- Difficultés d'assimilation et d'attention
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Difficulté dans la prise d'initiative
- Manque d'autonomie.



Cefor Psy

**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

## ENTREE EN FORMATION

### Identification du handicap

L'identification et une première prise en compte de votre handicap se présentent lors de deux situations importantes :

-Lors du Recueil initial du besoin exprimé par le commanditaire

-Lors de l'Analyse du besoin du stagiaire (en compétence à acquérir, préférences pédagogiques, questions techniques d'un projet à résoudre...) qui vous est demandée entre votre inscription et la date de la formation.

Prendre connaissance de votre parcours, des moments clés, des interlocuteurs rencontrés nous permettra de situer votre projet dans votre parcours.

Seront abordés les questions des limites et contraintes éventuelles dues au handicap. Le handicap ne signifie pas pour autant systématiquement moyens de compensation ou aménagements.

➔ Exemple d'une fiche d'évaluation et de suivi des besoins :

|   | A faire ? |     | Par qui ? | Fait le |
|---|-----------|-----|-----------|---------|
|   | Oui       | non |           |         |
| Accessibilité des locaux  |           |     |           |         |
| Visite guidée de l'établissement  |           |     |           |         |
| Besoin d'une place de stationnement                                     |           |     |           |         |
| Vérification de l'absence d'obstacle                                    |           |     |           |         |
| Vérification ouverture des portes selon le handicap                     |           |     |           |         |
| Vérification facilité d'accès aux sanitaires                            |           |     |           |         |
| Aménagement salle/bureau de la formation                                |           |     |           |         |
| Coordination des aménagements à réaliser                                |           |     |           |         |
| Aménagement organisationnel de la formation                             |           |     |           |         |
| Fractionnement de la formation  |           |     |           |         |
| Instauration de pauses  |           |     |           |         |
| Aménagement des horaires  |           |     |           |         |
| Allocation de temps supplémentaires                                     |           |     |           |         |
| Adaptation pédagogique  |           |     |           |         |
| Ajustement des objectifs et des modalités en fonction du handicap       |           |     |           |         |
| Allègement des contenus   |           |     |           |         |
| Adaptation des supports de cours  |           |     |           |         |
| Introduction de nouvelles méthodes pédagogiques                         |           |     |           |         |
| Apport de matériel personnel  |           |     |           |         |
| Adoption par le formateur d'une attitude et méthode pédagogique adaptée |           |     |           |         |

Quelles sont les **pistes d'amélioration** pour mieux accueillir et prendre en compte les personnes en situation de handicap ?



Cefor Psy

**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

## BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### L'accueil

Nous demandons aux stagiaires de la formation en contact avec les personnes en situation de handicap :

- d'être disponible, à l'écoute et faites preuve de patience
- de ne pas dévisager la personne et d'être naturel
- de considérer la personne handicapée comme un stagiaire ordinaire, sans l'infantiliser et en s'adressant à elle par le vouvoiement
- de lui proposer de l'aide, sans lui imposer.

### L'accueil des personnes avec une déficience motrice

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- les déplacements
- les obstacles dans les déplacements : marches, escaliers, pentes
- la largeur des couloirs et des portes
- la station debout et les attentes prolongées
- prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

Comment les pallier ces difficultés ?

CeforPsy s'assure que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés

CeforPsy met, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos

CeforPsy informe la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

### L'accueil des personnes avec une déficience sensorielle

#### -L'accueil des personnes avec une déficience auditive

Principales difficultés rencontrées :

- la communication orale
- l'accès aux informations sonores
- le manque d'informations écrites

Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- vérifier que la personne avec une déficience auditive la regarde pour commencer à parler
- parler face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier
- privilégier les phrases courtes et un vocabulaire simple
- utiliser le langage corporel pour accompagner son discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- proposer de quoi écrire

#### -L'accueil des personnes avec une déficience visuelle

Principales difficultés rencontrées :

- le repérage des lieux et des entrées
- les déplacements et l'identification des obstacles
- l'usage de l'écriture et de la lecture



## Cefor Psy - BOUDOT Odile

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

Cefor Psy

### Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- se présenter oralement en donnant sa fonction
- si l'environnement est bruyant, parler bien en face de la personne
- informer la personne des actions que qu'elle va réaliser pour la servir
- préciser à quel moment elle s'éloigne et à quel moment elle revient
- s'il faut se déplacer, proposer son bras et marcher un peu devant pour guider, en adaptant son rythme
- informer la personne en situation de handicap sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore du bureau...
- si la personne est amenée à s'asseoir, guider sa main sur le dossier et la laisser s'asseoir
- si de la documentation est remise (documents...), proposer d'en faire la lecture ou le résumé
- veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée
- pour les personnes pouvant signer des documents : placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature
- proposer de l'aide si la personne semble perdue

## L'accueil des personnes avec une déficience mentale

Principales difficultés rencontrées :

- la communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre)
- le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores
- la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul
- le repérage dans le temps et l'espace
- l'utilisation des appareils et automates

### Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- parler normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre
- ne pas infantiliser la personne et la vouvoyez
- laisser la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps
- faire appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension
- utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre »

## L'accueil des personnes avec une déficience psychique

Principales difficultés rencontrées :

- un stress important
- des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés
- la communication

### Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- dialoguer dans le calme, sans appuyer le regard
- être précise dans ses propos, au besoin, répéter calmement
- en cas de tension, ne pas la contredire, ne pas faire de reproche et la rassurer.



## Cefor Psy - BOUDOT Odile

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

Cefor Psy

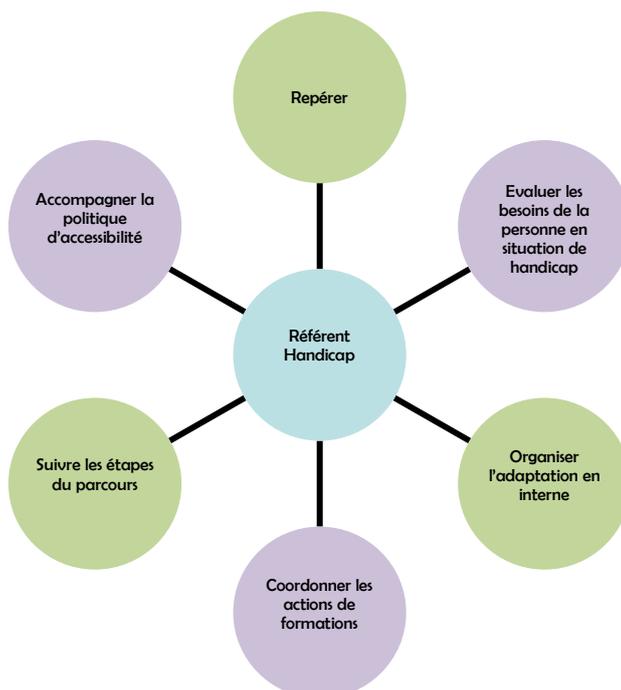


## Le référent handicap

Le Réfèrent Handicap de Cefor Psy Formation prend en compte votre situation, vous accompagne et intervient dans les différentes étapes vous permettant de mener à bien votre projet.

Il reste en lien avec le prescripteur.

Coordonnées référente handicap Cefor Psy : Odile Boudot : 06 30 13 86 51 –  
ceforpsytravail@gmail.com.



## En fin de formation

Le prescripteur sera convié à la restitution de l'action.



Cefor Psy

**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

## COMPENSER LE HANDICAP

Apporter des réponses individualisées et adaptées permettant de supprimer ou au moins de réduire les difficultés rencontrées afin de rendre les situations accessibles aux personnes en situation de handicap.

Exemples :

-Pour la déficience motrice :

Aides à la mobilité

Adaptation de l'environnement

Adaptation de la formation

Adaptation du planning pour les rendez-vous médicaux

-Pour les maladies invalidantes :

Adaptation de la formation : allègement d'horaires, phases de repos.

-Pour la déficience intellectuelle :

Rythme aménagé

Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est compris. Construction de phrases simples, de consignes claires

Supports simplifiés (comme des illustrations, des schémas...).



Cefor Psy

**Cefor Psy - BOUDOT Odile**

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes  
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

## RESEAU DE PARTENAIRES

 **MDPH** | **Maison Départementale  
des Personnes Handicapées**

Groupement d'intérêt public

Tél : 08 00 88 84 44

Fax : 04 74 32 58 58

Courriel : [mdph@ain.fr](mailto:mdph@ain.fr)

Site web : <https://www.ain.fr/solutions/mdph-ain/>

Adresse : 13 avenue de la Victoire, BP 50415, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 13h30 à 17h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 9:00 à 12:00 - 13:30 à 17:00 au 30 01 (numéro gratuit)



**agefiph**

**ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées**

**P**RESTATION  
**D'**APPUI **S**PÉCIFIQUES

Parc D'Affaires De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L ISLE D ABEAU

0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.



Pour la Fonction Publique :

Courriel : [emploi@cdg01.fr](mailto:emploi@cdg01.fr)

Contact : Sylvie CREUZE DES CHATELLIERS

**CAP EMPLOI 01**

Adresse : 1 Av. Jean Marie Verne, 01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04 74 47 20 90

[accueil@capemploi01.org](mailto:accueil@capemploi01.org)

[www.capemploi-01.com](http://www.capemploi-01.com)